



Accompagnement aux devoirs

Définition de l'accompagnement aux devoirs

L'accompagnement aux devoirs est un dispositif organisé par les bénévoles du Réseau Solidaire de la Commune d'Eulmont, **les mardis et les jeudis**, pendant la période scolaire. Il est réservé aux enfants scolarisés du CP au CM2 sur la commune d'Eulmont.

La fiche d'inscription est obligatoire pour participer à l'accompagnement aux devoirs. Elle engage la famille et l'enfant pour un trimestre pour les jours choisis à l'inscription. **L'inscription devra être renouvelée à chaque trimestre.**

L'accompagnement aux devoirs est un service permettant aux enfants fréquentant l'école primaire de faire leurs devoirs avec l'encadrant. Il s'agit uniquement d'une aide ponctuelle concernant les devoirs du lendemain ou de la semaine et non d'un soutien scolaire.

Cet accompagnement ne se substitue pas au suivi des parents. La totalité des devoirs ne sera peut-être pas effectuée. Il est fortement conseillé aux parents de vérifier que l'intégralité des devoirs a été réalisée.

Les horaires et le lieu de rendez-vous

1^{ère} séance du 1^{er} trimestre : mardi 6 novembre 2018

Les enfants inscrits à l'accompagnement aux devoirs sont pris en charge à 17h par les encadrants bénévoles dans les locaux du centre polyvalent, au retour du Péri-scolaire ou déposés par les parents, et ce jusqu'à 17h45.

Après 17h45, deux possibilités :

- Les parents viennent chercher leur enfant (ou la personne désignée sur la fiche d'inscription).

- L'enfant, inscrit à l'accueil périscolaire, est dirigé auprès des animateurs du périscolaire.

Inscription

Afin de permettre un meilleur fonctionnement de cet atelier, **les parents devront obligatoirement compléter une fiche d'inscription trimestrielle**. Les imprimés sont à télécharger sur le site de la Commune, ou à retirer en mairie ou auprès du périscolaire.

En cas d'absence de l'enfant

Pour toute absence, merci de prévenir l'équipe des bénévoles de l'accompagnement aux devoirs/contact mairie au 03 83 22 83 34.

Responsabilité

Pour les enfants qui ne fréquentent pas le périscolaire, les parents doivent fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile les couvrant en cas de dommages causés involontairement à autrui.



Accompagnement aux devoirs

1er trimestre Année scolaire 2018/2019

Inscription

A retourner en Mairie avant le 20 octobre 2018

Nom..... Prénom :

Sexe : Garçon Fille Date de naissance : ____ / ____ / ____

Classe :Nom de l'enseignant

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Lien de parenté :

Téléphone :

E-mail:

INSCRIPTION de L'ENFANT A L'AIDE AUX DEVOIRS POUR LE 1er TRIMESTRE 2018/2019 :

**Merci de cocher le ou les jours de présence*

*1 soir par semaine soit le mardi ou le jeudi

OU

*2 soirs par semaine

Jours d'activités Accompagnement aux devoirs

Mardi 06/11/2018	Jeudi 29/11/2018
Jeudi 08/11/2018	Mardi 04/12/2018
Mardi 13/11/2018	Jeudi 06/12/2018
Jeudi 15/11/2018	Mardi 11/12/2018
Mardi 20/11/2018	Jeudi 13/12/2018
Jeudi 22/11/2018	Mardi 17/12/2018
Mardi 27/11/2018	Jeudi 20/12/2018

ASSURANCE

PIÈCES À FOURNIR :

Attestation d'assurance extrascolaire **si votre enfant n'est pas inscrit au périscolaire.**

SORTIE

Afin d'assurer au mieux le suivi de l'accompagnement aux devoirs pour votre enfant, et surtout assurer sa sécurité lors de la sortie, merci de bien vouloir préciser les renseignements suivants :

Après 17h45, mon enfant inscrit au périscolaire est dirigé par l'encadrant auprès de l'équipe des animateurs.

Après 17h45, je viens chercher mon enfant au centre polyvalent.

PERSONNE AUTORISEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

A Eulmont, le

Signature du responsable de l'enfant